



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 10^e jour du mois de DÉCEMBRE, de l'an DEUX MILLE QUATORZE, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil.*

La directrice générale et greffière par intérim, Me Karine Duhamel ainsi que la trésorière, Mme Véronique Blouin, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 18 h 30. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes.*

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal conformément à l'article 474.2 par. 2 de la *Loi sur les cités et villes.*

2.0

2014-12-7152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2014-12-7153

Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes, que ce programme doit être divisé en phases annuelles, qu'il doit en plus être détaillé pour la période qui lui est coïncidente, par objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité au cours de l'exercice financier de l'an 2015;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Stanstead adopte le budget triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2015-2016-2017, le tout conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, se chiffrant comme suit :

Pour 2015: **1 533 400 \$** (réseau routier, réserve pour le puits, mise aux normes du réseau d'égout, équipements et véhicules pour travaux publics et service incendie)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Pour 2016 : **1 210 000 \$** (réseau routier, aqueduc et égouts, jeux d'eau, trottoirs)

Pour 2017 : **1 635 000 \$** (réseau routier, aqueduc et égouts, trottoirs)

ADOPTÉE

4.0
2014-12-7154

Adoption du budget de l'an 2015 (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE le conseil adopte le budget de la Ville de Stanstead pour le prochain exercice financier de l'an 2015 prévoyant des revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit, à savoir :

REVENUS 2015

Taxes foncières générales.....	1 512 274 \$
Taxes de secteur	75 828 \$
Tarification pour services municipaux	805 207 \$
Tenant lieux de taxes	261 317 \$
Autres revenus de sources locales	494 042 \$
Transferts inconditionnels	144 900 \$
Transferts conditionnels	1 438 262 \$

Grand total des revenus : **4 731 830 \$**

DÉPENSES 2015

Administration :.....	653 571 \$
Sécurité publique :.....	468 095 \$
Transport routier :.....	626 572 \$
Hygiène du milieu :	973 241 \$
Urbanisme :	182 507 \$
Santé et Bien-Être :	17 950 \$
Loisirs et Culture :	287 109 \$
Service de la dette/financement :.....	134 137 \$
Autres activités financières :	1 388 648 \$

Grand total des dépenses : **4 731 830 \$**

QUE le conseil demande à la trésorière de transmettre au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans les soixante (60) jours de son adoption par le conseil, ledit budget dressé sur le formulaire fourni par le Ministre, conformément à l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2014**

MAIRE

DG ET
GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement du budget.

6.0

2014-12-7155

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par Paul Stuart

Appuyé par Guy Ouellet

Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 36.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

M. Philippe Dutil,
Maire

Me Karine Duhamel,
Directrice générale et greffière par intérim